

## Mesures sanitaires liées au COVID-19 à respecter pour l'accès aux salles de musique.

- Le passe sanitaire est obligatoire pour accéder aux salles de cours (à défaut un test PCR de moins de 72h).
- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment Espace des Loisirs, il n'est pas obligatoire dans les salles de cours.
- Entrée et sortie de l'Espace des Loisirs par la porte principale uniquement. Le bâtiment est gardienné. Les possesseurs de badge Airbus (y compris pour les sous-traitants) pourront rentrer dans le bâtiment sur présentation de ce badge. Les 'extérieurs' qui n'ont pas de badge pourront rentrer suivant une liste de personnes autorisées, fournie par Aéronotes au gardien.
- La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée du bâtiment et des salles de cours/répétition (gel hydro-alcoolique mis à disposition).
- Des lingettes sont à disposition à l'entrée de chaque salle pour désinfection des instruments et matériel Aéronotes, notamment le piano, batterie/timbales, table de mixage, tables et sièges pour les cours, pupitres, etc ...
- Tout matériel Aéronotes utilisé pendant le cours/répétition doit être nettoyé après utilisation (exemple, le clavier du piano doit être nettoyé systématiquement entre chaque cours)
- La salle doit être ventilée entre chaque cours/répétition autant que possible.
- Chaque salle retrouve son niveau de jauge habituel.
- Un cahier et un stylo sont disponibles dans chaque salle.  
Vous devrez noter votre présence systématiquement à chaque cours sur ce carnet.

Rappel : il est interdit de manger dans les salles de cours/répétition.

Thierry FABRE – Président Aéronotes



Situation du 15/11/2021